



COMMISSION THÉMATIQUE COMMISSION FINANCES

Président : Yves MÉTAIREAU
Direction référente : DIRECTION DES RESSOURCES

Cadre référent : Marielle DURAND
 • finances@cap-atlantique.fr

Mission légale : Article L 2122-22 du CGCT « Etudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Extrait article 27 du Règlement Intérieur :

« Les commissions thématiques définies à l'article 26 du règlement intérieur de CAP Atlantique sont l'instrument privilégié du fonctionnement institutionnel de la Communauté d'Agglomération par leur rôle de préparation des décisions institutionnelles, traduction de la volonté politique des élus, membres du Conseil Communautaire.

Elles sont garantes de la cohérence territoriale des actions de la Communauté d'Agglomération.

Leur saisine doit traduire la nécessité et l'utilité de la mobilisation des élus à chaque fois qu'un projet, un dossier, un sujet ou une question nécessitent un débat ou un arbitrage relatif à sa cohérence territoriale, à son opportunité ou à son bilan.

Le règlement intérieur leur assigne une feuille de route de début de mandat figurant en annexe.

Cette feuille de route fait l'objet d'un débat lors de l'une des premières séances de la commission. Le président de la commission peut ensuite organiser un tel débat à chaque fois qu'il le juge utile au cours du mandat. Si ce débat se traduit par des propositions d'évolution de la feuille de route, cette proposition doit faire l'objet d'un avis favorable du Bureau non délibératif avant de pouvoir être mise en œuvre, sans qu'il soit besoin de faire délibérer le Conseil Communautaire à ce sujet. »

Feuille de route :

- Optimiser l'usage de l'argent public par une bonne ingénierie financière
- Assurer la transparence et la sincérité des comptes publics
- Proposer des orientations budgétaires en cohérence avec les projets approuvés ou envisagés par la collectivité et, le cas échéant, des orientations alternatives et mettre en évidence leur impact sur les projets envisagés
- Etudier l'impact financier des nouveaux projets d'envergure devant être proposés au Conseil Communautaire
- Préparer les budgets en s'assurant de la sincérité des prévisions et contrôler l'exécution budgétaire
- Proposer l'évolution des taux d'imposition et l'ajustement des tarifs des services à la population (ou tarifs publics)
- Désigner trois de ses membres, dont au moins un titulaire, pour composer la Commission chargée de contrôler les opérations financières et l'équilibre financier des DSP au travers de la vérification des comptes détaillés de l'exécution de la convention (article R.2222-3 du CGCT)
- Effectuer des analyses financières et préparer les supports de communication nécessaires à l'information du conseil communautaire et de la population

Assérac
 Batz-sur-Mer
 Camoël
 Férel
 Guérande
 Herbignac
 La Baule-Escoublac
 La Turballe
 Le Croisic
 Le Pouliguen
 Mesquer
 Pénestin
 Piriac-sur-Mer
 Saint-Lyphard
 Saint-Molf



Composition : 20 membres titulaires

Titulaires	Suppléants	Communes
SIMON Pierre	LAURENT Louis	ASSERAC
FOURNIER Jean-Claude	LEMASSON Jean-Claude	BATZ-SUR-MER
GUICHON Karine	BERTHO Maurice	CAMOEL
COLIN Jean-Jacques	RIVALAN Nicolas	FEREL
LOIRAT Pascal	GEFFRAY Laurence	GUERANDE
PAOLOZZI-DABO Anouk	GUIHENEUF Jacques	
LETHIEC Pascal	LELECQUE Claudie	HERBIGNAC
JOSSO-L'HONNEN Sandrine	SEBILO Denis	
METAIREAU Yves	MALIGNE Marie-Claude	LA BAULE
AIBAR Monique		
HAUDEBOURG Françoise		
THYBOYEAU Michel		LA TURBALLE
LE CAM Gérard	MAHÉ Emmanuel	LE CROISIC
DEBATISSE Loïc	PAIREL Daniel	LE POULIGUEN
LODAY Elisabeth	CANONNE Christian	
BROSSEAU Bernadette	CHATTON Rémy	MESQUER
RICHEUX Catherine	LE MAULF Gérard	PENESTIN
CHAINAIS Paul	LECLAIR Patrick	PIRIAC-SUR-MER
MAHÉ Bruno	ECHARDOUR Fabrice	SAINT-LYPHARD
FLOHIC Corinne	DELORME Hubert	SAINT-MOLF

Assérac

Batz-sur-Mer

Camoël

Férel

Guérande

Herbignac

La Baule-Escoublac

La Turballe

Le Croisic

Le Pouliguen

Mesquer

Pénestin

Piriac-sur-Mer

Saint-Lyphard

Saint-Molf